

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2024 à 18h30
À LA MAIRIE DE SAINT-SAUVEUR,
SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. DELATTRE GILLES, MAIRE

Etaient présent(e)s :

BELLEBOUCHE Dominique, BLONDEL Fabrice, BOGAERTS Francine, BOUTELEUX Michèle, DECERF Florence, DUFLOS Martine, FOURNET Freddy, LANGLOIS Rémi, LICOUR Claudine

Pouvoirs : FONTAINE Vincent à LANGLOIS Rémi, TALVA Michaël à FOURNET Freddy

Absent(e)s : LEFEBVRE Hervé, SENÉ Sabine, VASSEUR David

➔ Présents : 10 – Absents : 3 - Pouvoirs : 2

Le compte rendu du conseil précédent est adopté à l'unanimité

Mme BOGAERTS Francine a été élue secrétaire de séance.

1- AMO pour DSP Eau

Le contrat avec Veolia se termine fin décembre 2025. AMO signifie assistance de maîtrise d'ouvrage et DSP délégation de services publics. Il est nécessaire de relancer le marché qui est long et complexe, il faut donc s'y prendre longtemps avant.

La dernière fois, la commune avait travaillé avec Verdi et M. Pierru. Ce dernier n'est plus chez Verdi, il a créé sa société (Akasol). L'AMO est nécessaire afin d'aider à la publication des annonces légales et respecter les normes. En assainissement, nous passons par le S.I.T.E. ; pour les réseaux, il n'y a pas de contrat ; pour l'eau, nous étions chez Véolia.

Nous avons également travaillé avec M. Jehoulet (C.E.T.) pour le diagnostic des réseaux.

Ainsi des devis d'assistance de maîtrise d'ouvrage vont être demandés.

A titre d'information, Ailly-Sur-Somme a déboursé près de 11.000 €.

Par ailleurs, concernant la délégation de compétences, il semblerait que le 1^{er} ministre ait fait marche arrière. La compétence eau et assainissement devait passer aux communautés de communes en 2026 et serait reportée.

2- Info Travaux

Les façadiers Picards ont effectué et achevé les travaux de ravalement de l'arrière du bâtiment Catelas (cabinet d'infirmiers).

Des travaux d'égouttage avec une épareuse ont eu lieu dans les marais et derrière le terrain de foot. La facture est partagée entre le budget de la commune et celui de l'association foncière de remembrement. Pour la mairie, le montant s'élève à 1.320 € TTC.

3- Travaux à prévoir

M. le Maire a reçu plusieurs demandes concernant de l'enrobé, en l'occurrence à l'endroit du mât de cocagne. Il y aurait également les trottoirs de la rue Louis Prot.

Le petit local attenant au bâtiment Catelas en face de la médiathèque serait à finir. Des toitures sont à remettre à niveau, de l'isolation et de la peinture sont à prévoir.

Des devis vont donc être demandés pour ces travaux en prévision.

4- Info ZAC

- * Le bâtiment de TPB va bientôt être livré.
 - * Renault Trucks et l'entrepôt qui devait accueillir 2 cellules sont toujours en cours.
 - * Pour APPLI qui se situe derrière le garage MAN à côté de l'UFOLEP : le démarrage des travaux est imminent
 - * Véronique Invest : le PC a été accepté
 - * Quadiland qui se trouve sur les deux communes de Saint-Sauveur et d'Argoeuves va construire de nouvelles cellules, le PC est accepté et le démarrage est imminent.
 - * Actilog dont l'activité principale est sur Argoeuves a cependant dû déposer un permis sur Saint-Sauveur parce qu'il y a une petite partie sur la commune
 - * Usine Batteries a déposé un permis (sur Argoeuves)
 - * Valcity vient d'acheter un terrain dans la ZAC II
 - * Domecco doit différer sa construction en accord avec la CCNS
 - * Sur le bâtiment de Som Link va être installé la plus grande ferme solaire de France cela comprend des panneaux photovoltaïques sur plus de 61.000 m² et des ombrières au-dessus des parkings soit 18.000 m².
- D'ailleurs, ID Logistique a déjà constaté déjà que les parkings ont une capacité trop juste.

5- Info silo

Le silo qui faisait partie du paysage de la commune depuis plus de 70 ans va être déconstruit. Il a été vendu à Helfaut Travaux qui a déposé un permis de démolir.

M. Le Maire a rencontré son responsable qui s'est engagé à garder les espaces verts et les arbres, mais rien n'est sûr. Une inquiétude pèse sur le devenir de cette parcelle. Le montant de la vente s'élève à plus de 600.000 € avec le bâtiment à démonter. Même si la future construction doit respecter le cahier des charges de la ZAC, il faudra rester vigilant sur le devenir afin qu'elle ne devienne pas un simple espace de stockage.

6- Info emplois ZAC

M. Griois, journaliste au Courrier Picard a écrit un article sur la ZAC des Bornes du Temps. A cette occasion, M. le Maire a fait l'inventaire des embauches (CDI et intérim) dans toutes les entreprises. Pour 90 entreprises, il y a plus de 1.500 emplois occupés. Quand toutes les entreprises seront définitivement installées, 100 d'entre elles devraient embaucher plus de 1.600 personnes. Par exemple, ID Logistique ayant effectué les séances de recrutement à la mairie vont passer de 440 à 600 personnes, surtout pendant le Black Friday, période très intense pour les plateformes de distribution. Toutefois, les personnes se heurtent bien souvent à un souci de locomotion. Beaucoup utilisent des vélos ou des trottinettes électriques mais la route n'est pas sécurisée. M. le Maire rappelle qu'il a fait la demande au Département pour l'aménagement d'une piste cyclable, la route étant départementale. Enfin, une agence d'intérim vient de s'installer dans les locaux de TECMIR (TAPA1JOB située au 90 rue des 2 cailloux)

7- Info sur le personnel communal

Actuellement, il y a trois agents qui bénéficient d'une période aménagée, l'un est en congé de longue maladie, renouvelé pour 3 mois, et deux autres sont en temps partiel thérapeutique.

Il a donc fallu recruter une personne afin de suppléer le ménage dans les différents bâtiments communaux.

8- Délibération sur autorisation de virement

La commune de Saint-Sauveur étant passée en nomenclature M57, il y a lieu comme tous les ans de prendre la délibération qui autorise des virements de crédits d'un chapitre à l'autre à hauteur de 7,5% des dépenses réelles pour chacune des sections (fonctionnement et investissement).

➔Vote : 12 pour

9- Feux d'artifice

Pour information, le week end dernier, les personnes ayant loué la salle des fêtes ont tiré un feu d'artifice. Si l'on peut penser que c'est festif, il faut savoir que c'est dangereux à proximité des habitations. De plus, les feux d'artifice sont soumis à des autorisations préfectorales très cadrées. Enfin, il y a une réelle nuisance sonore quand le feu est tiré à plus de minuit. D'ailleurs de nombreux riverains se sont plaints.

Aussi, le conseil municipal décide d'INTERDIRE tous les feux d'artifice dans les salles des fêtes et sur leurs terrains aux alentours. Cette clause va être ajoutée à tous les règlements de locations de salles communales. En cas de manquement, une pénalité de 500 € sera infligée aux personnes qui ont loué la salle (qu'ils soient responsables ou non du feu d'artifice).

➔Vote : 12 pour

10- Questions diverses

- * Il est demandé de faire une rampe d'accès à l'église et les marches glissantes à vérifier
- * Il est proposé de mettre des feux tricolores qui réagissent à une vitesse trop élevée (passant au rouge si la vitesse est atteinte ou dépassée). Sur ce point, M. le Maire rappelle que la route est départementale, il va donc solliciter le directeur des routes.
- * Il y aura un conseil communautaire le 23 octobre à 18h à Saint-Sauveur.

Prochain conseil : Vendredi 29 novembre 2024, l'heure sera précisée ultérieurement

Le Maire

Le Conseil Municipal

